

L'hon. M. Lambert: Sur ces observations, je m'en tiendrai au temps de parole auquel j'ai droit; mais je dois dire que je n'aime pas ces crédits de \$1. C'est une pratique détestable qui s'est répandue et qui doit maintenant être enrayerée.

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, on a soulevé certains points auxquels j'aimerais répondre. D'abord, permettez-moi de me reporter aux observations du comité que voici:

Le comité exprime son inquiétude au sujet de l'emploi très répandu de postes de \$1 aux fins d'amendements statutaires surtout dans le budget supplémentaire des dépenses...

Le comité ajoute:

Le comité a aussi noté avec inquiétude l'emploi encore plus répandu de postes de \$1 pour le transfert de fonds d'un compte à un autre.

Le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) a signalé que même les membres libéraux du comité étaient de cet avis. Je suis d'accord avec eux et je partage leur préoccupation. Le Parlement doit s'inquiéter, en effet, d'une multiplication injustifiée de ce qu'on a appelé les lois de subsides de \$1. Par ailleurs, dans les circonstances actuelles, cette préoccupation me paraît injustifiée.

● (4.10 p.m.)

Le député d'Edmonton-Ouest et aussi, je crois, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) se sont inquiétés de ce que le gouvernement cherche à priver le Parlement de son contrôle sur les fonds publics. Ils ont tenté de découvrir les présumées intentions du cabinet, mais je l'avoue, sans fournir beaucoup de preuves. Je leur rappellerais qu'en ce qui concerne le contrôle du Parlement, nous nous sommes efforcés depuis un an de présenter et d'expliquer au Parlement une nouvelle méthode de préparation et de présentation des crédits de façon à rendre le contrôle parlementaire des dépenses plus facile à exercer que dans le passé. En tout cas, comme le savent les membres du comité des comptes publics, la nouvelle formule de présentation des crédits offrira aux députés une base plus rationnelle de renseignements sur les programmes et les affectations de dépenses que notre façon actuelle de présenter les crédits.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Plus de renseignements, mais pas de contrôle.

L'hon. C. M. Drury: L'objet ici est de fournir plus de renseignements et, à mon avis, la connaissance au Parlement est une force, [M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

l'ignorance, une faiblesse. Aucune procédure ne peut assurer le contrôle à l'ignorance. En vérité, nous ne voulons pas de cela.

Une voix: Le gouvernement exerce le contrôle.

L'hon. C. M. Drury: Je le reconnais et, s'il en est ainsi, c'est à cause des connaissances. Si l'opposition n'a pas suffisamment de contrôle et d'autorité, c'est à cause de l'ignorance.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Souriez, l'ami.

L'hon. C. M. Drury: Les députés de l'opposition doivent en convenir, je pense. Nous cherchons à renseigner les députés des deux côtés de la Chambre afin qu'ils puissent exercer des pouvoirs réels et en arriver à des décisions appropriées et éclairées. C'est exactement le contraire de ce que laissait entendre le député à qui j'ai fait allusion, au sujet de notre façon d'aborder ces prévisions supplémentaires de dépenses.

Comme je l'ai expliqué au comité, ces crédits portant affectation de \$1 relèvent de deux chapitres: l'un autorise les transferts de fonds et, comme le député de Winnipeg-Nord-Centre l'a souligné, on ne peut, sous le régime de la loi sur l'administration financière, les transférer sans l'autorisation du Parlement, et c'est cette autorisation que nous voulons obtenir. Pourquoi des transferts sont-ils faits? Le député de Peace River (M. Baldwin) a exhorté le gouvernement à la modération; il l'a accusé d'en manquer et d'être dépensier. Grâce à ces crédits, nous pourrions dire aux ministères: «Si vous voulez mettre en œuvre certains projets qui semblent avoir acquis une plus grande priorité, vous devez alors pouvoir en choisir deux autres qui ont moins d'importance et dont l'exécution se fera plus lentement.» C'est ce qui explique la nécessité qu'il y a pour les ministères, lorsqu'il leur faut plus d'argent pour un certain projet qui devient prioritaire, de le substituer à un autre, moins important, ce qui entraîne un transfert de fonds.

Ces changements de priorité sont indiqués à l'égard de tous les crédits de \$1, pour la gouverne de la Chambre et des membres du comité. On cherche ainsi à fournir aux députés le genre de renseignements dont ils ont besoin pour faire des jugements éclairés. A défaut, nous n'aurions qu'à chercher à obtenir les montants supplémentaires requis pour les nouvelles priorités qui se présentent, et tous les députés, je pense, admettront que, même